



MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2015-024

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

PORTANT NUMEROTATION DES 6 MAISONS DU PROGRAMME IMMOBILIER « LE HAMEAU CHAMPOLLION »

Le Maire de la Commune de Bouffémont ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28 ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue par les contraventions de la 1^{ère} classe ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2015 acceptant de prolonger la rue François Mitterrand ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune ;

Considérant le programme immobilier « le hameau Champollion » pour la construction de 6 maisons ;

ARRÊTE :

Article 1 : Il est prescrit la numérotation suivante sur le prolongement de la rue François Mitterrand jusqu'au carrefour de la rue Ferdinand de Lesseps : 139, 141, 143, 145, 147, 149.

Article 2 : Mme la Directrice Générale des Services de la Ville, M. le Chef de brigade de la gendarmerie de Domont et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bouffémont, le 9 avril 2015

Le Maire
Claude ROBERT





BOUFFÉMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

En exercice : 29 Le 26 mars 2015, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20 h 30,
Présents : 21 s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la
Votants : 28 Présidence de Claude ROBERT, Maire

Présents : Claude ROBERT – Maire

Agnès GUERRIER – Alain ASSOULINE – Hervé BOUSSANGE – Corinne GUIBON – Viviane DECERLE – Gilles BELLOIN – Isabelle LEBEN – Guillaume POISSON – Joëlle POTIER – Isabelle MÉCHAMBRE – Richard DUHEM – Bernadette HUGELÉ – Jean-Jacques DEVARENNE – Catherine LE BRETON – Natalie GUADAGNIN – Jean-Paul VOMERO – Nathalie FATRÉ – Jean-Claude BOUGOUIN – Laurence GAUTHÉ – Nathalie KOUMSKOFF – Conseillers municipaux

Absents excusés : Michel LACOUX (pouvoir à Hervé BOUSSANGE) – Michelle DEMARCHELIER (pouvoir à Agnès GUERRIER) – Stéphane EUDIER (pouvoir à Claude ROBERT) – Vincent VIGUIER (pouvoir à Isabelle LEBEN) – Abderamane CISSÉ (pouvoir à Isabelle MECHAMBRE) – Frédérique JOULAIN (pouvoir à Jean-Jacques DEVARENNE) – Patrick WEIER (pouvoir à Jean-Claude BOUGOUIN) – Johanna SANSON

Secrétaire de séance : Hervé BOUSSANGE

N° 24	Prolongement de la rue François Mitterrand
-------	--

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les 22 logements de France Habitation sont au numéro 1 de la Rue Champollion, que le centre de loisirs primaire est au numéro 3, que le centre de loisirs maternelle est au numéro 5 et que la maison de la petite enfance est au numéro 7, il ne serait pas logique d'attribuer aux 6 maisons qui viennent de se construire un numéro dans la rue Champollion ;

Considérant que le numéro 2 de la Rue Champollion est attribué aux logements appartenant à la commune et qu'ils ne se trouvent pas sur la partie de ces 6 nouvelles maisons ;

Considérant que la maison qui fait l'angle actuel de la Rue François Mitterrand et de la Rue Champollion a le numéro 137 de la Rue François Mitterrand ;

Il est proposé au Conseil municipal de prolonger la rue François Mitterrand jusqu'au carrefour avec la Rue Ferdinand de Lesseps et d'attribuer aux 6 maisons les numéros 139, 141, 143, 145, 147 et 149.

Le Conseil municipal,
A l'unanimité

ACCEPTE le prolongement de la rue François Mitterrand par les numéros 139, 141, 143, 145, 147 et 149

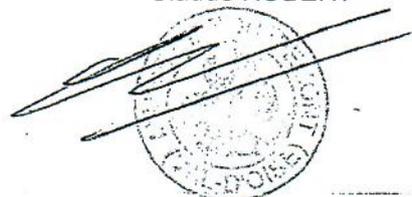
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Claude ROBERT

Acte rendu exécutoire suite à dépôt
en sous-préfecture le : - 1 AVR. 2015
et publication ou notification le : - 9 AVR. 2015

- 9 AVR. 2015



DEPARTEMENT

(95)

COMMUNE

PLANCHES DU 23122013

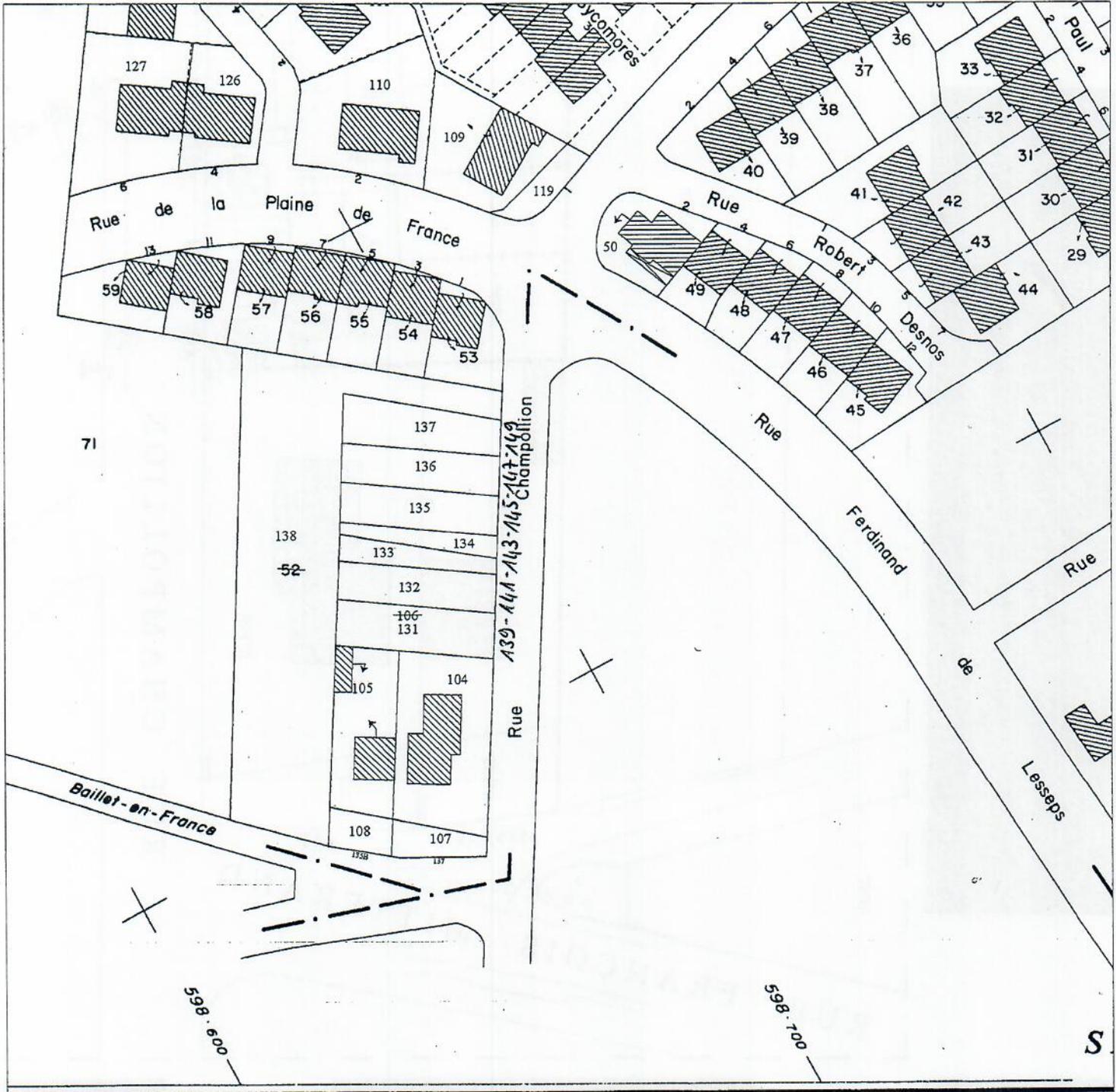
MAIRIE

SERVICE DU PLAN

Echelle: 1/1146 (1000)

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section: AK, Feuille 01



Le présent extrait est :

GRATUIT !

Cachet: _____

le 16/03/2015

Signature

